

MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DANS L'OPTIQUE DE PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ



1. GRANDS PRINCIPES DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

La gestion différenciée cherche à **adapter le niveau d'entretien** des sites en fonction de leur usage afin de tendre vers une gestion des espaces verts plus écologique et plus économique.



Le principe est de rationaliser cette gestion en cohérence avec les fonctions et les usages de chaque site pour améliorer la qualité de vie des riverains, mieux **préserver l'environnement** et favoriser la **diversité des milieux** et des espèces



Le **niveau de pression d'entretien** sur chaque site est défini en fonction de ce qu'on veut atteindre comme résultat pour ce site. Il dépend aussi des **priorités entre sites** qui sont à fixer collectivement. On peut ainsi choisir de privilégier soit :

- la qualité maximale d'entretien (espaces de prestige),
- le confort des riverains (interventions d'entretien réduites)
- la biodiversité du site (entretien minimal, voire restauration écologique du site). Cette catégorisation simple entre 3 types de gestion peut être plus détaillée si besoin (jusqu'à 5-6 catégories possibles).

Cette distinction permet de **réorganiser les efforts d'entretien** en les concentrant davantage sur les espaces prioritaires ; la gestion différenciée est donc l'inverse d'une gestion homogène et uniforme des espaces verts de la collectivité. Cette réorganisation permet d'économiser des moyens humains et financiers qui peuvent être redéployés pour stopper l'usage des pesticides, remplacés par des techniques alternatives qui sont souvent plus gourmandes en temps ou en investissements matériels.



La gestion différenciée s'applique généralement aux **différents espaces verts** de la collectivité (abords de voiries, espaces publics urbains, squares et parcs, abords d'équipements publics, etc.) mais elle peut aussi être déclinée à l'échelle d'un seul espace (un parc par exemple) en y distinguant différentes zones qui peuvent être très soignées pour les unes et plus naturelles pour d'autres.



2. ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

ETAPE 1

Inventaire et cartographie des espaces verts de la collectivité (types, surfaces, linéaires, usages, etc.), et descriptif des types d'entretiens effectués sur chacune de ces zones, y compris les moyens humains et matériels mobilisés

ETAPE 2

Définition du niveau de qualité et des objectifs d'entretien par secteurs : préfiguration technique par les services gestionnaires de la collectivité

ETAPE 3

Mise en débat de ces objectifs de qualité avec les élus locaux (comité de pilotage et/ou conseil municipal) et la population (réunions publiques, ateliers, visites de terrain)

ETAPE 6

Adoption d'une charte d'engagement de la collectivité (facultatif)

ETAPE 5

Traduction, pour chaque zonage, des objectifs de qualité en protocoles techniques d'entretien planifiés : quelles techniques, quels outils, quelles fréquences d'intervention, etc.

ETAPE 4

Transcription de ces objectifs de qualité (validés) sur plan pour un zonage catégorisé des espaces verts de la collectivité

ETAPE 7

Mise en œuvre pratique de la gestion différenciée des espaces verts, avec un suivi permettant d'évaluer l'efficacité des techniques utilisées pour atteindre les objectifs fixés mais aussi de relever les éventuelles difficultés de mise en pratique de cette nouvelle gestion par les équipes d'entretien

ETAPE 8

Évaluation politique et populaire des résultats de cette gestion différenciée au bout d'un an (période modulable) en vue d'une adaptation éventuelle des objectifs de qualité et/ou des protocoles techniques

3. PRÉCAUTIONS & ASTUCES

Intégrer les objectifs de gestion différenciée **dès la conception des projets** d'aménagement permet une mise en œuvre plus facile de cette démarche. Cela favorise en effet la cohérence entre le projet d'aménagement et le mode de gestion envisagé, avec un choix de mobiliers adaptés par exemple, des revêtements et plantations mieux en adéquation avec les moyens de gestion qui seront mis en œuvre, etc.



QUELQUES ASTUCES DE CONCEPTION PEUVENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE



Minimiser les risques de développement de la végétation spontanée **voir fiche n°2**.



Planter des végétaux adaptés au milieu **voir fiche n°6 et 7**.



Planter des végétaux adaptés au gabarit de l'espace pour limiter les tailles d'entretien.



Regrouper les mobiliers et équipements sur les zones à entretenir avec soin pour permettre une gestion plus lâche ailleurs.



Réduire l'emprise au sol des mobiliers pour minimiser les obstacles à l'entretien au sol.



Prévoir le paillage ou le revêtement perméable des fosses de plantation des arbres plantés au cœur de zones minérales (trottoirs, places, etc.) ; Alternative : planter les pieds d'arbres (massif)



Réduire les zones enherbées sur les espaces de prestige où l'entretien doit être soigné (nécessitant alors des tontes fréquentes), préférer la création de massifs, surtout sur les petits espaces ; Alternative : choisir des graminées à faible développement, sans nécessité de tontes régulières si l'espace n'est pas voué aux circulations piétonnes (Zoyzia, Stenotaphrum)



Éviter l'uniformisation des plantations (surtout dans les haies et massifs) et inclure des espèces indigènes dans la palette végétale de projet pour faciliter l'intégration des éventuelles plantes spontanées qui seront moins choquantes visuellement, etc.

La mise en place de la gestion différenciée doit s'accompagner d'un changement des regards du grand public pour mieux accepter la flore spontanée dans l'environnement urbain et périurbain. Pour cela, la concertation et la communication sont essentielles pour que la démarche de gestion différenciée soit bien comprise par tous, notamment par les riverains, afin d'éviter les réactions de mécontentement. Cette communication doit être réalisée en amont de la mise en pratique de la nouvelle gestion, sans attendre les réactions négatives des usagers.

Une formation du personnel d'entretien de la collectivité est souvent nécessaire pour apprendre les bons gestes et les bons réflexes, et ainsi accompagner l'évolution des métiers liés à la gestion des espaces verts de la collectivité.